

717 – Autres documents à caractère budgétaire ou
comptable

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
22 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit juin à dix-huit heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la
Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal
Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Damon, Mme Bourdin,
M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin,
Adjoints

Mmes Lemaître Clément, Gault, Devernois, MM. Pereira Dos
Santos, Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget,
Chevré, Mme Do Souto, M. Amalal, Mmes Chevallier, Terrasse,
M. Fromentin, Mmes Riby, Roger, de Crémiers, MM. Colpin,
Fagart et Mme Flandry, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Renard à Mme Chambon

Etait absente :

Mme Quaix

Nombre de Conseillers

En exercice 33

Présents 31

Votants 32

Délibération n° 2021/56

OBJET : Affectation des résultats de 2020 du budget annexe de l'eau

Vu l'instruction comptable M49,

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le rapporteur rappelle à l'assemblée les résultats du budget annexe de l'eau de la Ville de Gien à la fin de l'exercice 2020 qu'il y a lieu de reprendre au budget supplémentaire 2021 :

- Résultat de Fonctionnement : excédent de 378 462,75 €
- Résultat d'Investissement : excédent de 71 087,48 €

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
- sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 7 juin 2021,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **INSCRIT** au compte R 001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 71 087,48 €,
- **AFFECTE** au compte R 002 « excédent d'exploitation reporté », la somme de 378 462,75 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 5 juillet 2021

Pour extrait conforme
à Gien, le 8 juillet 2021

Le Maire,
Francis Cammal